

Réponse à l'interpellation du Conseiller Guy Wolfensberger

Séance du Conseil communal du 27 octobre 2025

Réaménagement des berges du Lac

Interpellation

Au cours de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2025, le Conseiller Guy Wolfensberger a déposé une interpellation ayant la teneur suivante :

« Se rappelant que ce conseil a approuvé un postulat en 2021, demandant à la municipalité un concept global quant à l'aménagement des berges dans lequel la population Lutrienne serait consultée, j'imagine que nombre de conseillers ont été surpris par l'appel à projets des Cabanons Tahiti. Avant de lancer des initiatives ponctuelles, autant sympathiques soient-elles, dans un endroit stratégique où des voitures disposent de l'une des plus belles terrasses du lac, un îlot de chaleur de macadam qui devient souvent aire d'accueil nocturne pour campeurs de passage, il semble plus que jamais impératif d'établir une ligne directrice !

Mon interpellation comporte 2 questions à la municipalité :

- 1. Quel est l'état d'avancement du concept de réaménagement des berges du Lac ?*
- 2. Quand envisage-t-elle impliquer la population dans le concours d'idée qu'elle annonce dans sa réponse au postulat en juin 2022 ?*

Guy Wolfensberger »



Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité rappelle sa réponse au postulat du 13 septembre 2021 du Conseiller Wolfensberger intitulé : « Impliquons la population de Lutry dans le concept de réaménagement des berges du Lac ».

« Les aménagements des berges du lac seront définis au moyen d'un concours d'idées. Celui-ci sera organisé suite :

- *A l'aboutissement du projet de renaturation de la Lutrive.*
- *Au choix du réaménagement du Port communal.*
- *À la finalisation de l'étude relative à l'évaluation de la politique de stationnement dans le bourg de Lutry ».*

Pour diverses raisons, l'avancement des projets « Lutrive » et « Port communal » a malheureusement pris du retard. Ces deux projets sont actuellement en cours de relecture auprès des services du Canton pour adaptation en vue de leur prochaine mise à l'enquête. A ce titre, ces mises à l'enquête devraient, selon toute vraisemblance, être publiées avant la fin de l'année 2025.

Seule l'étude relative à l'évaluation de la politique de stationnement dans le bourg a déjà été finalisée.

Dès lors, la Municipalité peut répondre aux questions du Conseiller Wolfensberger de la manière suivante :

1. Le concept de réaménagement des berges du Lac a pris quelque peu de retard suite aux difficultés de progression des projets connexes, aussi importants que complexes, mentionnés ci-dessus. Toutefois, la mise en œuvre d'un tel concept reste l'un des objectifs prioritaires de la Municipalité.
2. En prenant en considération l'avancement des projets « Lutrive » et « Port communal », et du fait que leur réalisation constitue un prérequis pour passer à un concept plus global de réaménagement des rives du lac, une démarche participative sera dûment lancée aussitôt après leur mise en œuvre.

Vu ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation du Conseiller Guy Wolfensberger.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Charles Monod



Le Secrétaire

Patrick Csikos



Adoptée en séance de Municipalité du 20 octobre 2025.

Municipal délégué : M. Etienne Blanc